

Conditions Générales de vente pour toute prestation Formation / VAE facturée proposée par Gaïdo Lab

Objet - Les présentes conditions générales de vente ont pour but de préciser l'organisation des relations contractuelles entre Gaïdo Lab et son client pour la réalisation de toute prestation facturée. Toute prestation accomplie par Gaïdo Lab implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Si ces CGV devaient être modifiées, les modifications ne concerneront pas les prestations déjà contractualisées.

Inscription - A l'issue de l'instruction de la demande de prestation faite par le client, ce dernier confirme son accord en renvoyant le devis signé, accompagné si besoin des pièces administratives exigées. La validation de la prestation ne sera effective qu'à réception de ce devis accepté, signé, et portant la mention « Bon pour accord ». Le devis signé est à transmettre par mail : contact@gaido-lab.eu. Gaïdo Lab s'engage alors à transmettre au client tous les documents et informations nécessaires à la mise en place de la prestation.

Tarif - Pour les accompagnements VAE, le tarif est fixé au 1er janvier de l'année N. Pour les prestations « sur mesure », découlant d'une conception spécifique au besoin client, le tarif indiqué dans le devis est ferme et définitif.

Organisation de la prestation - Propriété intellectuelle - La prestation est dispensée aux dates et lieux fixés, et dans les conditions indiquées par Gaïdo Lab, conformément aux objectifs et programmes définis par lui, ou établis par accord avec le client. A l'issue de la formation, Gaïdo Lab s'engage à transmettre au client tous les documents attendus par la réglementation en vigueur, par les organismes financeurs. L'ensemble des informations transmises par Gaïdo Lab au client, notamment juridiques, commerciales, financières, techniques, pédagogiques, demeureront sa propriété intellectuelle ou industrielle. Elles ne pourront être communiquées à des tiers, directement ou indirectement, qu'avec le consentement écrit préalable du Président de Gaïdo Lab. Les présentes CGV ne peuvent en aucun cas être interprétées comme constituant une cession de droit de cette nature. Par conséquent, toute reproduction, représentation, adaptation, commercialisation, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces documents, contenus et supports, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans l'accord préalable exprès et écrit du Président de Gaïdo Lab.

Dispositions financières - Gaïdo Lab est assujéti à la TVA (hormis concernant les actions de formation et les accompagnements VAE en application de l'article 261.4.4 du CGI). Les prix s'entendent toutes taxes comprises. Les factures émises par Gaïdo Lab sont payables à réception, sans escompte, ni ristourne, ni remise, sauf accord préalable express entre Gaïdo Lab et le client. Tout retard de paiement peut faire l'objet de pénalités de retard au-delà de trente jours après émission de la facture. Tout retard de paiement entraîne l'application des pénalités de retard de 12 % du montant de la facture. En sus des pénalités de retard, toute somme impayée produira de plein droit l'obligation de

titre des frais de recouvrement. Toute prestation commencée est due en totalité par le client. Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'organisme paritaire collecteur ou de tout autre organisme financeur dont il dépend, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la prestation, et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il devra en informer Gaïdo Lab. Si la prise en charge par un organisme collecteur ou de l'organisme financeur est partielle, la différence sera facturée au client. Si Gaïdo Lab n'a pas reçu l'attestation de prise en charge de l'organisme collecteur ou de l'organisme financeur avant le début de la prestation, Gaïdo Lab se réserve le droit de facturer l'intégralité du montant de la prestation au client.

Report - Non réalisation - En cas d'impossibilité pour Gaïdo Lab de réaliser la prestation telle que convenue avec le client, Gaïdo Lab s'engage à proposer à ce dernier, en lieu et place, une nouvelle date, cette substitution ne pouvant donner lieu à dédommagement. La responsabilité de Gaïdo Lab ne pourra être recherchée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil. Sont incluses dans la notion de force majeure, les épidémies et pandémies. Sauf dispositions contraires prévues par le contrat de prestation, il est précisé qu'en cas d'accord commun entre Gaïdo Lab et le client d'un report d'une prestation prévue ou, en cas d'annulation du fait du client :

- la prestation ne sera pas facturée si le report ou l'annulation intervient dans un délai supérieur à 10 jours avant qu'elle ne débute,
- la prestation sera facturée dans son intégralité si l'annulation intervient dans un délai inférieur à dix jours avant qu'elle ne débute ou qu'elle ne peut être menée à son terme du fait du client.

Confidentialité - Traitement des données personnelles - Le prestataire et le client s'engagent à la stricte confidentialité concernant tous les documents ou informations complémentaires auxquels il a ou aura accès dans le cadre de cette mission. Dans le cadre de la réalisation de sa prestation, Gaïdo Lab doit recueillir des informations et données personnelles faisant l'objet d'un traitement informatique destiné à garantir une gestion administrative et pédagogique efficiente. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, et au Règlement Européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de ses données. Pour s'informer et/ou exercer ses droits, le client peut contacter le Délégué à la Protection des données par mail : contact@gaido-lab.eu

Litige - Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, seul le Tribunal de Pau sera seul compétent pour régler le litige.

ser une indemnité forfaitaire de quarante (40 €) euros au